

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement regroupe les priorités concrètes à mener pour améliorer de manière significative la qualité éducative, pastorale et pédagogique de l'enseignement. Il fait l'objet d'une évaluation continue et de révisions périodiques.

Ce projet d'établissement présente, pour les années qui viennent, les priorités de l'Institut pour améliorer ses performances et ce, conjointement avec les projets éducatifs et pédagogiques, le règlement général des études et le règlement d'ordre intérieur.

Il fait l'objet d'une évaluation régulière par l'équipe éducative et par le Conseil de participation.

Depuis deux ans, nous avons défini deux priorités: une pédagogique et une autre éducative.

## A. LA PRIORITÉ ÉDUCATIVE

L'équipe éducative s'est focalisée sur la violence qui régnait dans nos cours de récréation. Différents projets ont vu ou voient le jour : création de différentes zones dans les cours de récréation, mise en oeuvre de la zone de conciliation, conseil de classe pour oser dire ses émotions et/ou problèmes, conseil de discipline, achat de jeux testés lors des cours d'éducation physique et rangés dans une armoire commune.

Cette année, nous avons mis en place dans certaines classes un projet « 0 déchet » en collaboration avec l'Association de parents.

## B. LA PRIORITÉ PÉDAGOGIQUE

Depuis plusieurs années, nous accueillons des réfugiés dans nos murs. La première difficulté rencontrée est, bien entendu, la barrière de la langue. Aussi, nous avons créé un DASPA avec les autres écoles de tous les réseaux d'Arlon afin de pouvoir apprendre les premiers rudiments de la langue française à ces enfants.

Nous disposerons de 12 périodes pour 8 enfants. Cela devrait leur permettre de progresser plus rapidement. En parallèle à la « classe » DASPA, les titulaires prévoient également des activités pour les faire progresser.

Enfin, nous nous efforçons aussi de mettre en oeuvre notre plan de pilotage validé dans le courant de l'année scolaire 2019-2020 qui s' et pour lequel nous nous sommes fixés 3 objectifs d'amélioration parmi les 7 proposés par le pouvoir régulateur :

- Objectif 1 : Améliorer les indices du bien-être de tous les acteurs de l'école au service du climat scolaire.

À ce jour, nous avons déjà mis en oeuvre de nouvelles règles d'or, l'amélioration de la surveillance durant le temps de midi, le carnet de bonne conduite, les explications concernant

les différentes zones dans la cour de récréation. Nous avons clarifié tout cela ainsi que le rôle du conseil de discipline par un passage dans toutes les classes en début d'année scolaire.

- Objectif 2 : Améliorer les savoirs et les compétences des élèves dans le domaine « Lire » et principalement pour les élèves en difficulté.

Nous avons remis de l'ordre dans la bibliothèque commune, amélioré le classement des livres. Dans certaines classes, il y a également création d'une bibliothèque de classe. Nous avons réinstauré le ¼ heure de lecture dans les classes.

- Objectif 3 : Réduire le taux des élèves faisant partie des 10 % les plus faibles au CEB.